

Etudiant.e.s en situation de handicap

Les étudiant.e.s en situation de handicap peuvent bénéficier d'un plan d'accompagnement qui consiste en divers aménagements comme une aide humaine (tutorat individuel, preneur de notes), un prêt de matériel spécifique (casque anti-bruit, écouteurs reliés à un micro-cravate porté par l'enseignant...), un temps majoré pour les devoirs de contrôle continu et les examens, etc.

Vous pourrez également faire appel à l'enseignant.e référent handicap de votre UFR en cas de difficulté ou pour répondre à vos questions : astrid.deschamps-dercheu@sorbonne-universite.fr

Vos démarches impératives pour bénéficier d'un plan d'accompagnement

Si vous êtes en situation de handicap et souhaitez obtenir un plan d'accompagnement, prenez rendez-vous avec l'accueil handicap à l'adresse suivante : lettres-accueilhandicap@sorbonne-universite.fr

Vous vous entretenez avec la responsable du service qui évaluera vos besoins et les transmettra pour validation au service de santé universitaire (SUMPPS) avec lequel il vous faudra également prendre rendez-vous. La procédure comportant plusieurs étapes, il est important d'entreprendre vos démarches dès maintenant, faute de quoi votre plan d'accompagnement pourrait être finalisé trop tard pour être mis en œuvre dès le semestre 1. Chaque année, environ 350 étudiants font une demande d'aménagements, donc ne perdez pas de temps.

Si vous étiez déjà étudiant.e à la Sorbonne l'an dernier et bénéficiez d'un plan d'accompagnement que vous souhaitez renouveler sans modifications, celui-ci est reconductible sur simple rendez-vous avec l'accueil handicap. Mais là encore, il est important de faire cette démarche dès à présent.

Pour plus d'information sur le Bureau d'accueil handicap, rendez-vous sur l'ENT étudiant :

<https://ent.sorbonne-universite.fr/lettres-etudiants/fr/mon-ufr/musique-et-musicologie/handicap-2.html>

Aspie-Friendly : programme national d'inclusion universitaire pour les personnes autistes

Depuis l'an dernier, Sorbonne Université est entrée dans le programme Aspie-Friendly qui travaille, à l'échelle nationale, à une meilleure inclusion des étudiants porteurs de TSA à l'université et dans le monde du travail. Ce programme propose un accompagnement plus adapté aux spécificités de l'autisme que ne le sont les plans d'accompagnement classiques. Si vous êtes porteur de TSA et que vous souhaitez bénéficier d'un plan d'accompagnement, prenez rendez-vous avec l'accueil handicap dès maintenant avec copie à jean-yves.pellegrin@sorbonne-universite.fr

Notez par ailleurs que vous pouvez aussi trouver des informations utiles et des ressources sur le site d'Aspie-Friendly accessible gratuitement sur simple inscription : <https://aspie-friendly.fr/>